



Saint Brieuc, le 20 mai 2019

Madame la Présidente
Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71ème RI,
22 000 Saint-Brieuc

Références : WMP 2019.166
Affaire suivie par : Wilfrid MESSIEZ-POCHE
Objet : Stratégie de mobilisation de la ressource – prise d'eau de l'Ic

Madame la Présidente,

Un courrier a été adressé le 4 avril dernier à Monsieur le Préfet par un collectif d'associations au sujet de l'abrogation de l'arrêté préfectoral relatif au programme d'action sur le bassin-versant de l'Ic dont vous avez reçu copie tout comme moi.

Dans la continuité de cette démarche, j'ai été interpellé, lors de l'assemblée plénière de la Commission Locale de l'Eau du 26 avril dernier, par les représentants de ces associations, au sujet de la prise d'eau de l'Ic et de son devenir.

Nous avons pu, M. le Vice-Président Loïc BIDAULT et moi-même, rassurer les associations sur la poursuite des actions et du suivi de la qualité de l'eau en vue d'atteindre les objectifs du SAGE sur le bassin de l'Ic, et nous féliciter des résultats d'ores et déjà obtenus qui ont pu amener M. le Préfet à prendre cette décision. Nous avons également rappelé la vigilance nécessaire afin que cette levée des contraintes n'amène pas d'infléchissement de la trajectoire d'amélioration. Cette vigilance sera celle de la CLE au travers des indicateurs retenus pour le suivi du SAGE et du plan de lutte contre les algues vertes.

Pour autant, le SAGE approuvé le 30 janvier 2014, prévoyait dans sa disposition SU-5 que la *« collectivité compétente en matière de production d'eau potable engage, dès que la qualité des eaux le permet et sous réserve de conditions économiques acceptables pour la collectivité, les démarches nécessaires à l'ouverture de la prise d'eau sur l'Ic »*. Mme le Guern, Présidente de l'association De la source à la mer a souligné que la décision de M. le Préfet ne pouvait pas ne pas être accompagnée du respect de cet engagement.

Il a été expliqué en séance que l'évaluation de l'opportunité de cette ouverture devait tenir compte d'un contexte plus large, dans le cadre en premier lieu du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable de l'Agglomération, mais également du Schéma Départemental, et au-delà de la stratégie d'interconnexion et de solidarité déployée à l'échelle de la Bretagne.

Dans le SAGE approuvé le 30 janvier 2014, la CLE avait souligné l'importance de maintenir une certaine diversification de l'approvisionnement en eau potable : le diagnostic réalisé montrait qu'à l'échelle de notre territoire, les quantités d'eau n'étaient pas limitantes à partir du moment où on était en mesure d'en « capter » une fraction minimale mais bien répartie. L'objectif était également de

ne pas concentrer la pression de prélèvement sur quelques rivières seulement au détriment de leur bon fonctionnement.

Depuis cette date, plusieurs évènements sont intervenus :

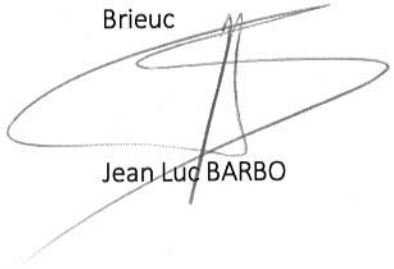
- Renforcement de la tendance à la concentration des prélèvements (abandon du projet de réouverture de la prise d'eau sur la Flora, suspension de la prise d'eau de l'Ic, abandon de la prise d'eau de St-Trimoël sur le Gouëssant) ;
- Une sécheresse hivernale inédite en 2017, qui a conduit M. le Préfet à prendre un arrêté ouvrant la possibilité, sur les deux retenues alimentant l'essentiel de notre territoire (St-Barthélémy sur le Gouët et La ville Hatte sur l'Arguenon), de prélever au-delà seuils réglementaires (jusqu'au 1/20^{ème} du module sur le Gouët) ;
- Multiplication des forages souterrains, sans visibilité sur les volumes prélevés, les usages, ni les conditions de renouvellement de la ressource mobilisée ;
- Une très forte augmentation de la demande (+ 2 millions de m³) enregistrée au niveau départemental entre 2015 et 2017, très probablement liée à un report vers le réseau de ressources privées fragilisées par l'épisode de sécheresse, questionnant les scénarios de « stabilité » envisagés jusque-là.

Les débits d'étiages sévères récurrents et leurs conséquences sur les milieux sont un des facteurs qui vont devenir déterminants pour l'atteinte du bon état écologique. Les coûts de mobilisation de la ressource vont conditionner nos capacités de développement. L'adaptation au changement climatique nous impose dès aujourd'hui, parallèlement à une politique plus ambitieuse d'économie d'eau, de repenser notre stratégie de mobilisation de cette ressource en y intégrant les enjeux de préservation des milieux. Cette réflexion stratégique doit, pour dépasser le simple constat et pouvoir être suivie d'effet, se faire à l'échelle adéquate. Il s'agit d'associer les acteurs de la production et de l'adduction, aujourd'hui largement interconnectés, afin de développer les solidarités nécessaires et disposer de réels moyens pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi je compte en particulier profiter de la réflexion en cours dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) pour faire valoir cette préoccupation et obtenir que soient rapidement proposés un cadre, une méthode et une organisation pour mener à bien ces travaux.

J'espère pouvoir compter sur votre soutien pour ce faire.

Le Président de la CLE,
Vice-Président du PETR du Pays de
Saint-Brieuc, EPTB de la Baie de Saint-
Brieuc



Jean-Luc BARBO

Copie à M. le Préfet des Côtes d'Armor
M. le Président du Conseil Régional de Bretagne
M. le Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne
M. le Président du SDAEP des Côtes d'Armor
M. le Président de l'APPCB